

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2019

---

Le conseil d'administration a le plaisir d'inviter les actionnaires, les obligataires, les administrateurs et le commissaire de la société anonyme Banimmo à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui sera tenue le mercredi 4 décembre 2019 à 11h30 à 1000 Bruxelles, Bld. Bischoffsheim 33.

A partir du 30/10/2019, tous les documents relatifs à cette assemblée sont disponibles sur le site web [www.banimmo.be](http://www.banimmo.be) sous la rubrique 'Investisseurs – Assemblées générales'.

#### Contact

<b>Banimmo</b> Bld. Bischoffsheim 33 BE-1000 Bruxelles Tél. : +32 2 710 53 11 <a href="http://www.banimmo.be">www.banimmo.be</a>	<b>Laurent Calonne</b> CEO <a href="mailto:Laurent.Calonne@banimmo.be">Laurent.Calonne@banimmo.be</a>	<b>Werner Van Walle</b> Président du conseil d'administration <a href="mailto:Werner.VanWalle@patronale-life.be">Werner.VanWalle@patronale-life.be</a>
--	---	--

#### **A propos de Banimmo**

*Banimmo est un développeur immobilier « pur-sang » coté en bourse qui se focalise sur le développement d'immeubles de bureaux en Belgique, par le redéveloppement de sites à potentiel et la construction de projets « built-to-suit » pour ses clients. Le portefeuille immobilier actuel comprend environ 65.000 m<sup>2</sup> d'immeubles et environ 275.000 m<sup>2</sup> de terrains à développer. La société se différencie en se focalisant sur la durabilité et sur les centres urbains et leur environnement.*

*Banimmo est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Brussels (BANI).*